

Bureau Veritas Exploitation SAS

CESSON SEVIGNE
6, rue de la carrière
35510 CESSON SEVIGNE France
Téléphone : 02.99.23.39.39
Mail : cedric.bellier@bureauveritas.com

A l'attention de Mme GILBERT Nadine

DIR REG FIP BRETAGNE ILLE ET
BD DE LA LIBERTE
35021 RENNES CEDEX 9

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017



Date(s) du repérage : le 25/02/2022
le 17/03/2022

Nom du site : CFP RENNES MAGENTA

Immeuble bâti objet du repérage :

CFP magenta - Escalier A2
2 BOULEVARD MAGENTA
35000 RENNES

Numéro d'affaire : 14166814

Référence du rapport : 14166814/S1.1.2.rev1.R

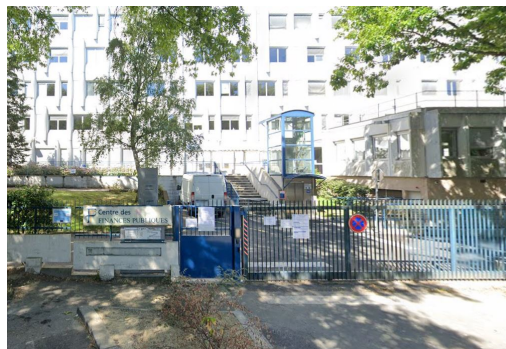
Annule et remplace : 14166814/S1.1.2.R en date du 11/03/2022

Rédigé le : 07/04/2022

Par l'opérateur de repérage : Cedric BELLIER

Date de la commande : 22/02/2022

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA Certification
Domaine de Saint Paul - 102 route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse Certificat n° 20-1157



	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	19/11/2020	18/11/2027
Amiante avec mention	19/11/2020	18/11/2027

Ce rapport contient **37** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION.....	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre.....	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
2. CONCLUSIONS.....	4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante.....	4
2.2. Obligation d'information.....	4
3. INFORMATIONS GENERALES.....	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	5
3.2. Intervenants.....	5
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	5
3.4. Laboratoire(s).....	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	6
4.1. Textes réglementaires.....	6
4.2. Méthodologie de la mission.....	6
4.3. Limites de la mission.....	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	8
5.2. Conditions de visite.....	8
1. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	9
1.1. Résultats détaillés.....	9
1.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante.....	12
2. ANNEXES.....	12
2.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	12
2.2. Croquis de repérage.....	13
2.3. Photos.....	20
2.4. Attestation d'assurance.....	24
2.5. Certificat de compétence.....	26
2.6. Rapports d'essais de laboratoire.....	27

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Remplacement de revêtement de sol et plinthes

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Revêtements de sol	Dalles de sol, Nez de marche, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Sous-couches (carton, feutre, .) des revêtements souples, Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Moquette, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Peintures de sol, Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage, Revêtements de sols sportifs, Joints de dilatation et d'assemblage, Joints de contonnement sur faux planchers, Enduit de cuvelage, Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles, Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment, Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage, Peintures décoratives (pailletées, goutelettes, .), Revêtements bitumineux, Peintures intumescentes

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :
Escalier A2 du R-1 au R+4, circulation escalier du R+0 et R+1

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus				
N°MPCA	Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description
1	CFP Magenta / R+2 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+3 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+3 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+2 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+4 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+0 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire
2	CFP Magenta / R+0 / Palier	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)
1	CFP Magenta / R+0 / Circulation	Revêtement de sol	Colle	noire
2	CFP Magenta / R+0 / Circulation	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)
2	CFP Magenta / R+1 / Palier	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)
2	CFP Magenta / R+1 / Circulation	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)
1	CFP Magenta / R+0 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape
1	CFP Magenta / R+1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: CFP magenta - Escalier A2
2 BOULEVARD MAGENTA
35000 RENNES

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
CFP magenta - Escalier A2	Bureaux	Immeuble de travail <= 300 personnes	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe
Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	DIR REG FIP BRETAGNE ILLE ET Mme Nadine GILBERT	BD DE LA LIBERTE 35021 RENNES CEDEX 9	0299798005 0614696245 nadine.gilbert@dgfip.finances. gouv.fr
Propriétaire	DIR REG FIP BRETAGNE ILLE ET Mme Nadine GILBERT	BD DE LA LIBERTE 35021 RENNES CEDEX 9	0299798005 0614696245 nadine.gilbert@dgfip.finances. gouv.fr
Accompagnateur	personnel de la DRFIP Jérôme GRIGNON	/	/
Accompagnateur	Personnel de la DRFIP Cyrille BERTHELOT	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
Bureau Veritas Exploitation 790 184 675 01431	Cédric BELLIER	ABCIDIA Certification	20-1157	19/11/2020	18/11/2027

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	1-5597	7, Rue Pierre Adolphe BobierreCS 90827 44323NANTES CEDEX 3France	+33 2 51 83 49 48

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.

Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,

- de sondages,

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.

La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.

En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.

En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 25/02/2022
le 17/03/2022

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Références rapport de repérage	Date rapport	Auteur rapport	Objet du repérage	Principales conclusions
N°9373158/S2.2.DTA	02/10/2020	BUREAU VERITAS	DTA	Présence de matériau ou produit contenant de l'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Plan	Fourni par le client	Plan
Programme de travaux	Mail du 22/02/2022	Programme des travaux

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire

Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place

Remarque(s) complémentaire(s):

Rapport révisé pour intégration d'un deuxième repérage.

Visite du 25/02/2022 : périmètre des travaux escalier A2 du R+2 au R+4

Visite du 17/03/2022 : périmètre des travaux escalier A2 du R-1 au R+1, circulation escalier du R+0 et R+1

1. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

1.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
CFP Magenta / R+2 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	P01	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+2 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	P02	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+2 / Palier	Mur	Enduit	ciment, gris(e), + colle de plinthe souple	P03	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+2 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P05	Résultat d'analyse	sur contre marche	NON
CFP Magenta / R+3 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	idem P01	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+3 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P02	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+3 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	P05	Résultat d'analyse	sur contre marche	NON
CFP Magenta / R+3 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	idem P08	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+2 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P02	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+2 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	P04	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+2 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P05	Résultat d'analyse	sur contre marche	NON
CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P02	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P05	Résultat d'analyse	sur contre marche	NON
CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	P06	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier	Mur	Enduit	ciment, gris(e), + colle de plinthe souple	P07	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+4 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P02	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+4 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol/chape	idem P05	Résultat d'analyse	sur contre marche	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
CFP Magenta / R+4 / Palier	Mur	Enduit	ciment, gris(e), + colle de plinthe souple	idem P07	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+4 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	P08	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier	Mur	Enduit	ciment, gris(e), + colle de plinthe souple	idem P03	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	idem P04	Résultat d'analyse	S04	OUI
CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	P09	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P14	Résultat d'analyse	sur contremarche	NON
CFP Magenta / R+0 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P09	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+0 / Palier	Revêtement de sol	Colle	noire	idem P10	Résultat d'analyse	S10	OUI
CFP Magenta / R+0 / Palier	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)	idem P10	Résultat d'analyse	S10	OUI
CFP Magenta / R+0 / Palier	Plinthe	Peinture	décorative, blanc(he)	P11	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+0 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P14	Résultat d'analyse	sur contremarche	NON
CFP Magenta / R+0 / Circulation	Revêtement de sol	Colle	noire	P10	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+0 / Circulation	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)	P10	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+1 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P09	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+1 / Palier	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)	P12	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+1 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e)	P12	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+1 / Palier	Plinthe	Peinture	décorative, blanc(he)	P13	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+1 / Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	P14	Résultat d'analyse	sur contremarche	NON
CFP Magenta / R+1 / Circulation	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P09	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+1 / Circulation	Revêtement de sol	Dalle de sol	cassante, noir(e)	P15	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+0 / 1/2Palier	Mur	Enduit	ciment, gris(e), + colle de plinthe souple	idem P03	Résultat d'analyse	/	NON
CFP Magenta / R+0 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	idem P04	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+0 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P09	Résultat d'analyse	sur marche	NON
CFP Magenta / R+0 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P14	Résultat d'analyse	sur contremarche	NON
CFP Magenta / R+1 / 1/2Palier	Mur	Enduit	ciment, gris(e), + colle de plinthe souple	idem P03	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
CFP Magenta / R+1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Colle	noire, + ragréage rose/colle de sol souple/chape	idem P04	Résultat d'analyse	/	OUI
CFP Magenta / R+1 / 1/2Palier	Revêtement de sol	Ragréage	compact, gris(e), + colle de sol souple	idem P14	Résultat d'analyse	sur contremarche	NON

1.2. Tableau estimatif des quantités d'amiante

N° MPCA	Ouvrage	Produit/matériau	Quantité estimée
1	Revêtement de sol	Colle	Surface : 84 m2
2	Revêtement de sol	Dalle de sol	Surface : 40 m2

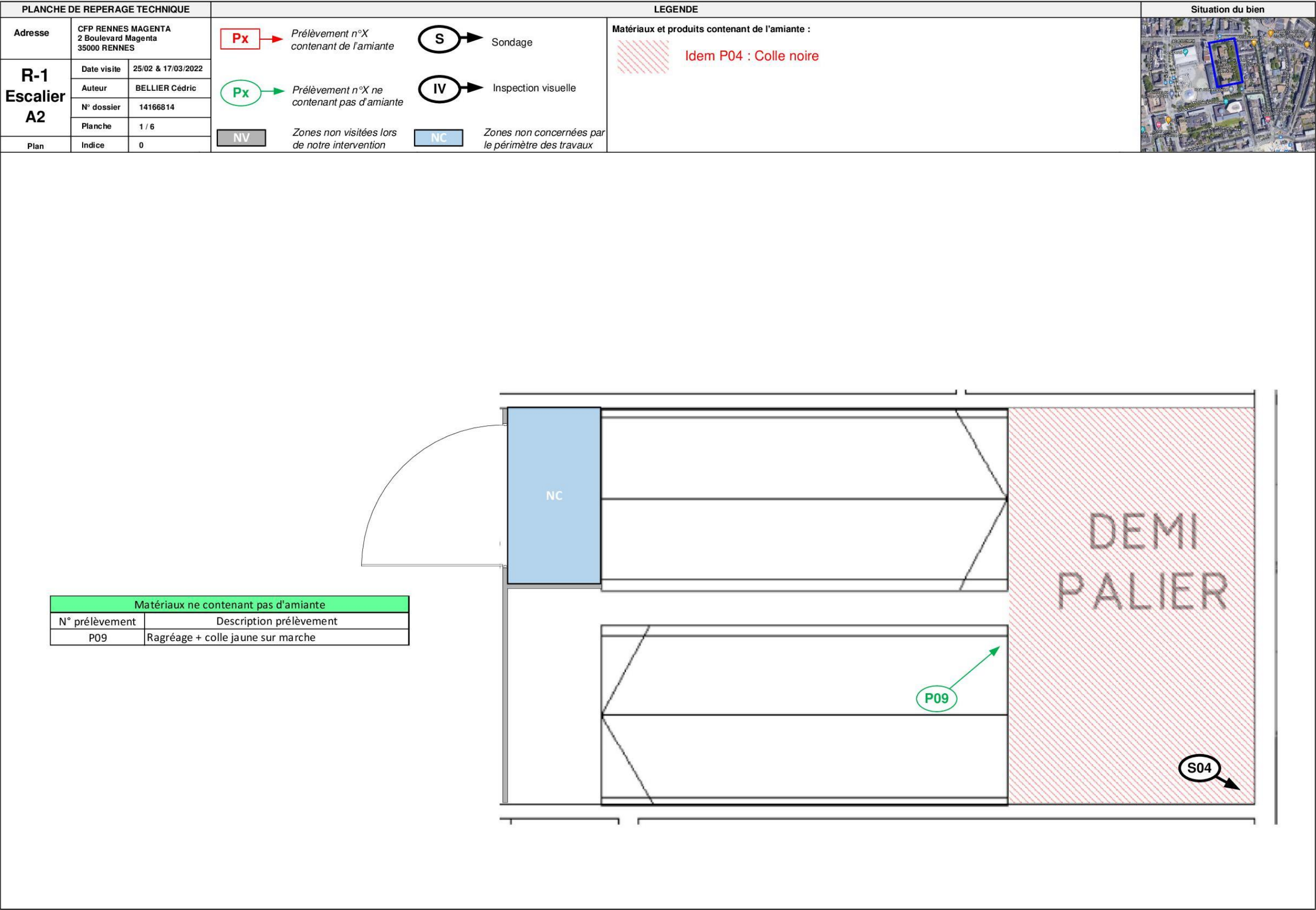
2. ANNEXES

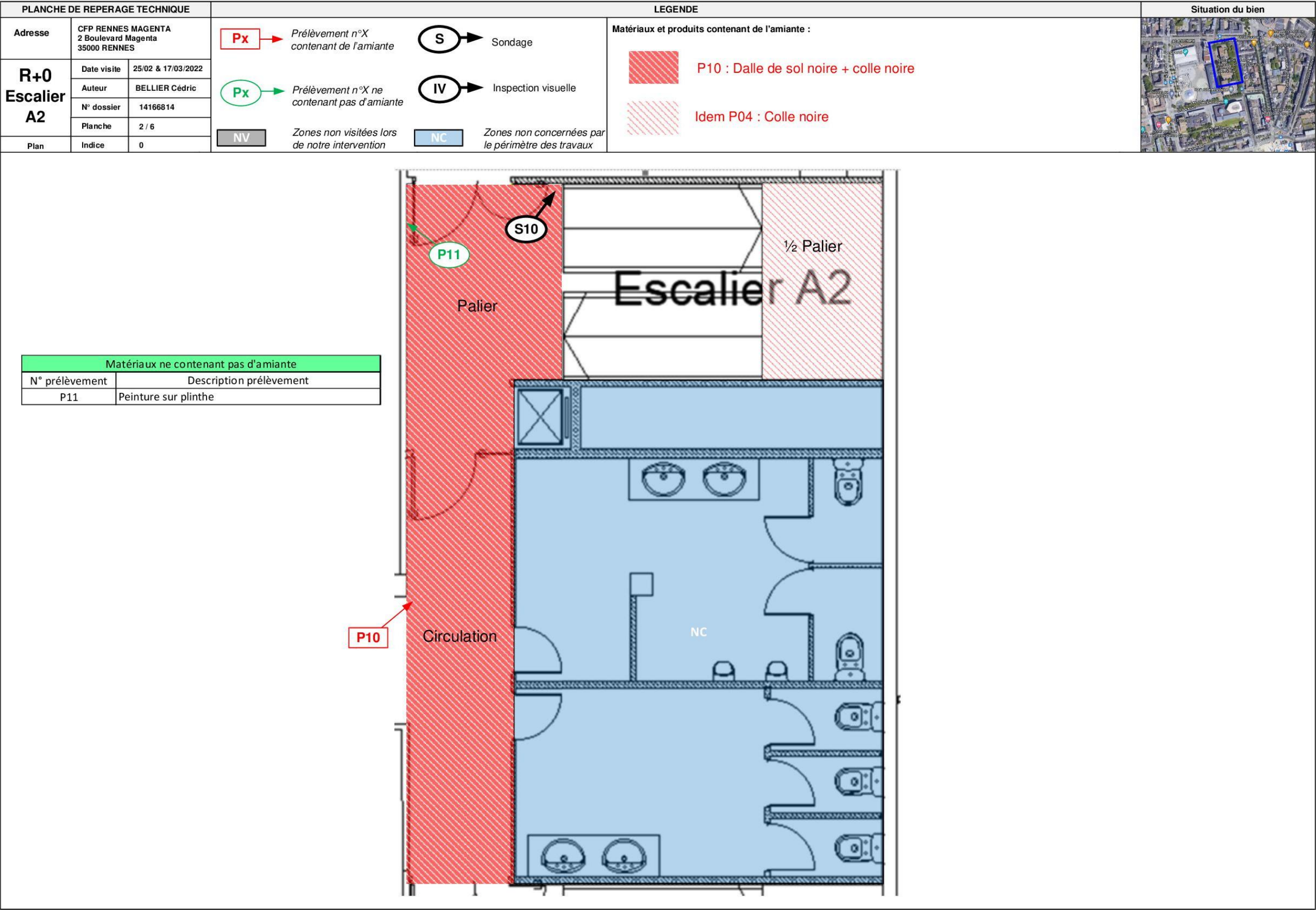
2.1. Parties d'immeuble bâti visitées

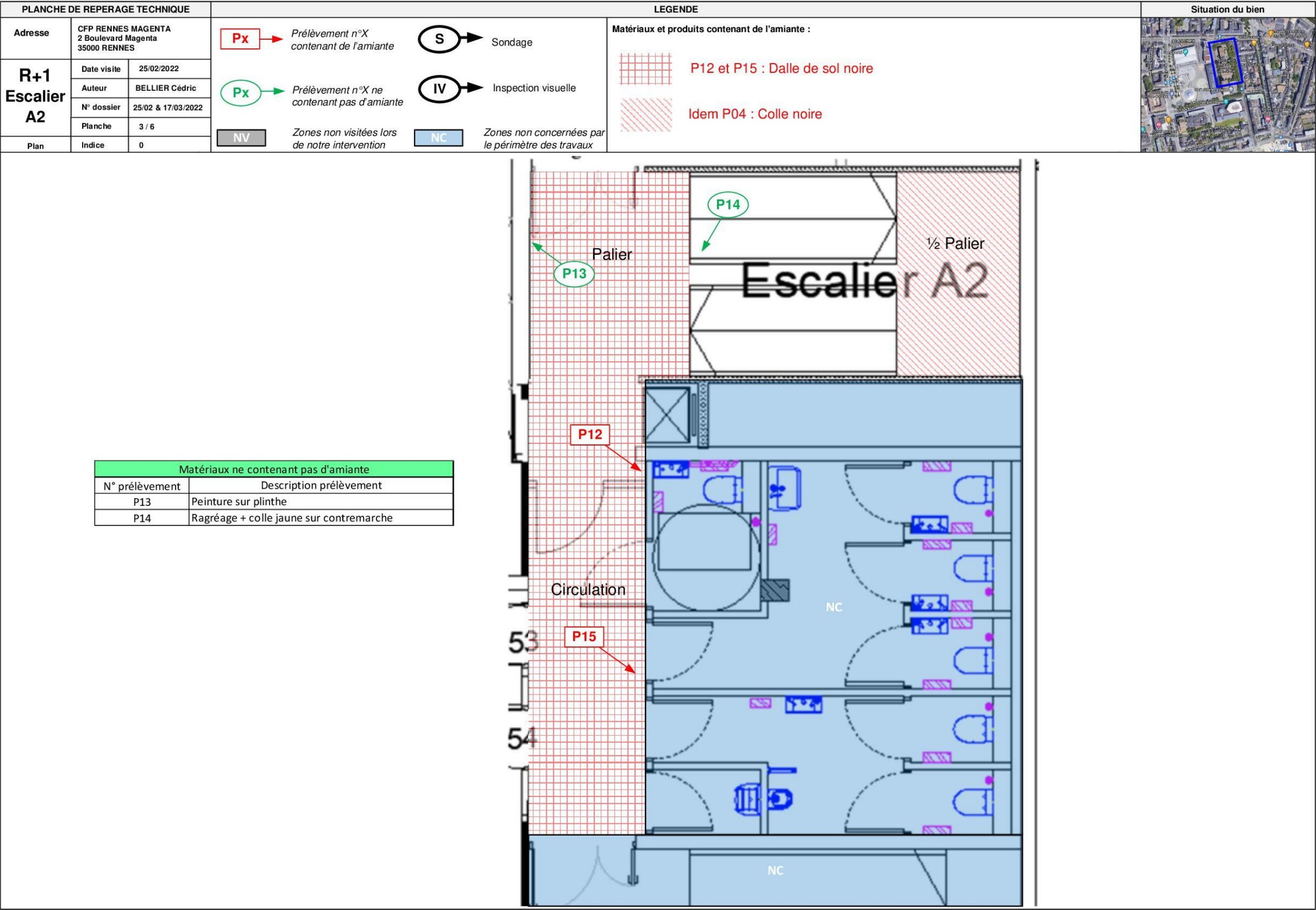
La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Commentaires
CFP Magenta / R+2 / Palier	/
CFP Magenta / R+3 / Palier	/
CFP Magenta / R+2 / 1/2Palier	/
CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier	/
CFP Magenta / R+4 / Palier	/
CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier	/
CFP Magenta / R+0 / Palier	/
CFP Magenta / R+0 / Circulation	/
CFP Magenta / R+1 / Palier	/
CFP Magenta / R+1 / Circulation	/
CFP Magenta / R+0 / 1/2Palier	/
CFP Magenta / R+1 / 1/2Palier	/

2.2. Croquis de repérage







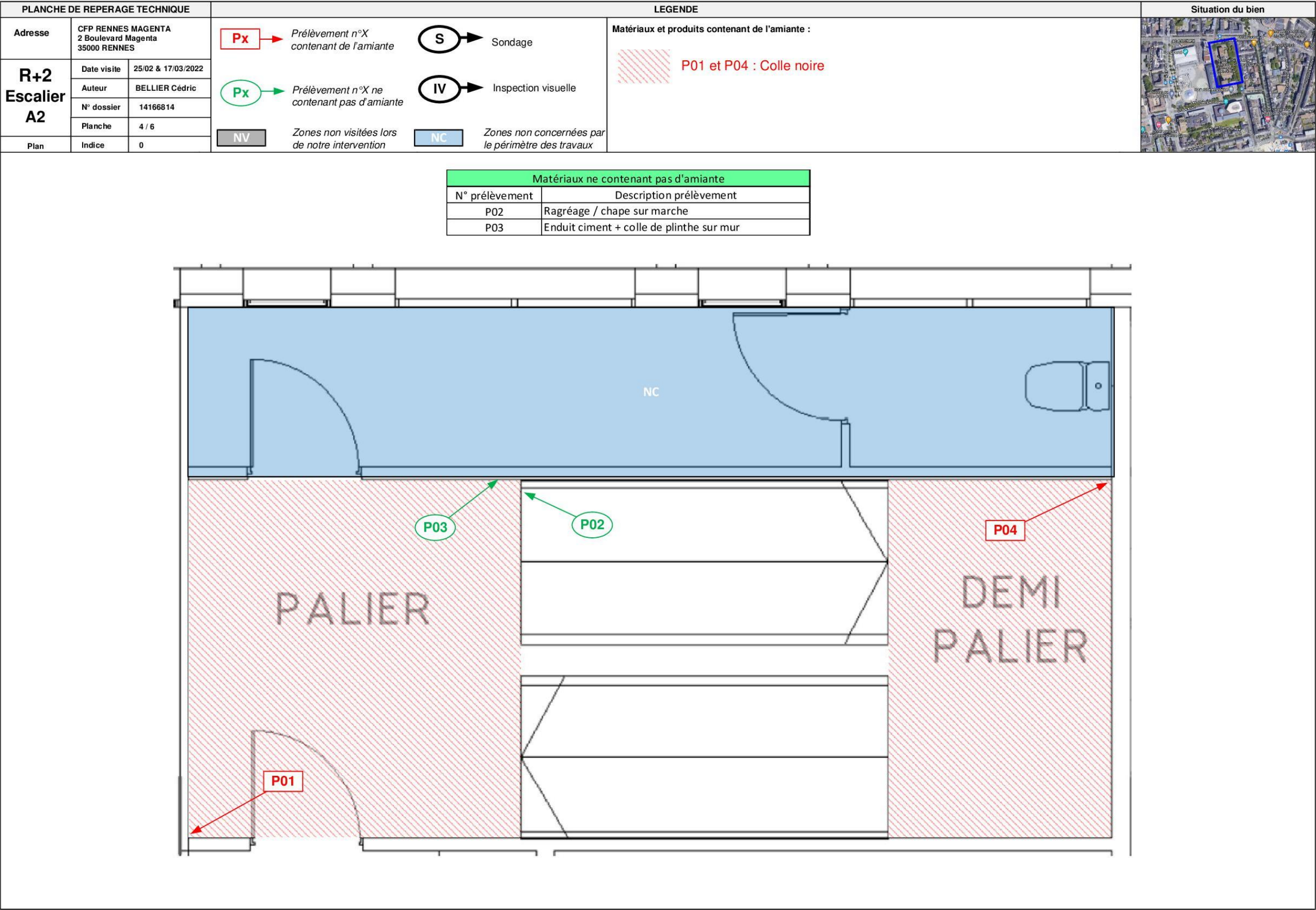
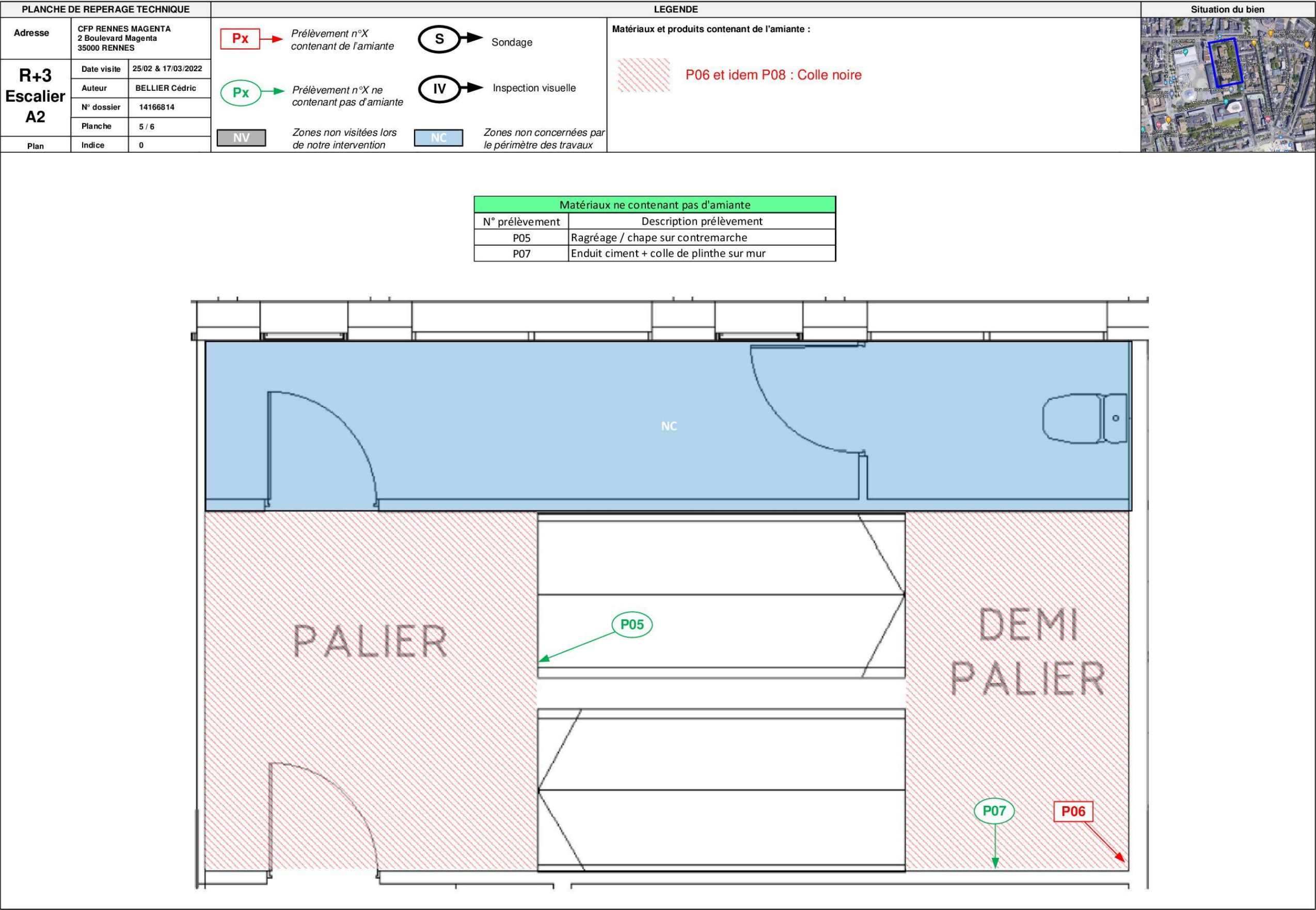


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : CFP magenta - Escalier A2	Adresse : 2 BOULEVARDD MAGENTA 35000 RENNES	Localisation : CFP Magenta / R+2
Réalisé par : Cedric BELLIER	N° de planche : 4 / 6	



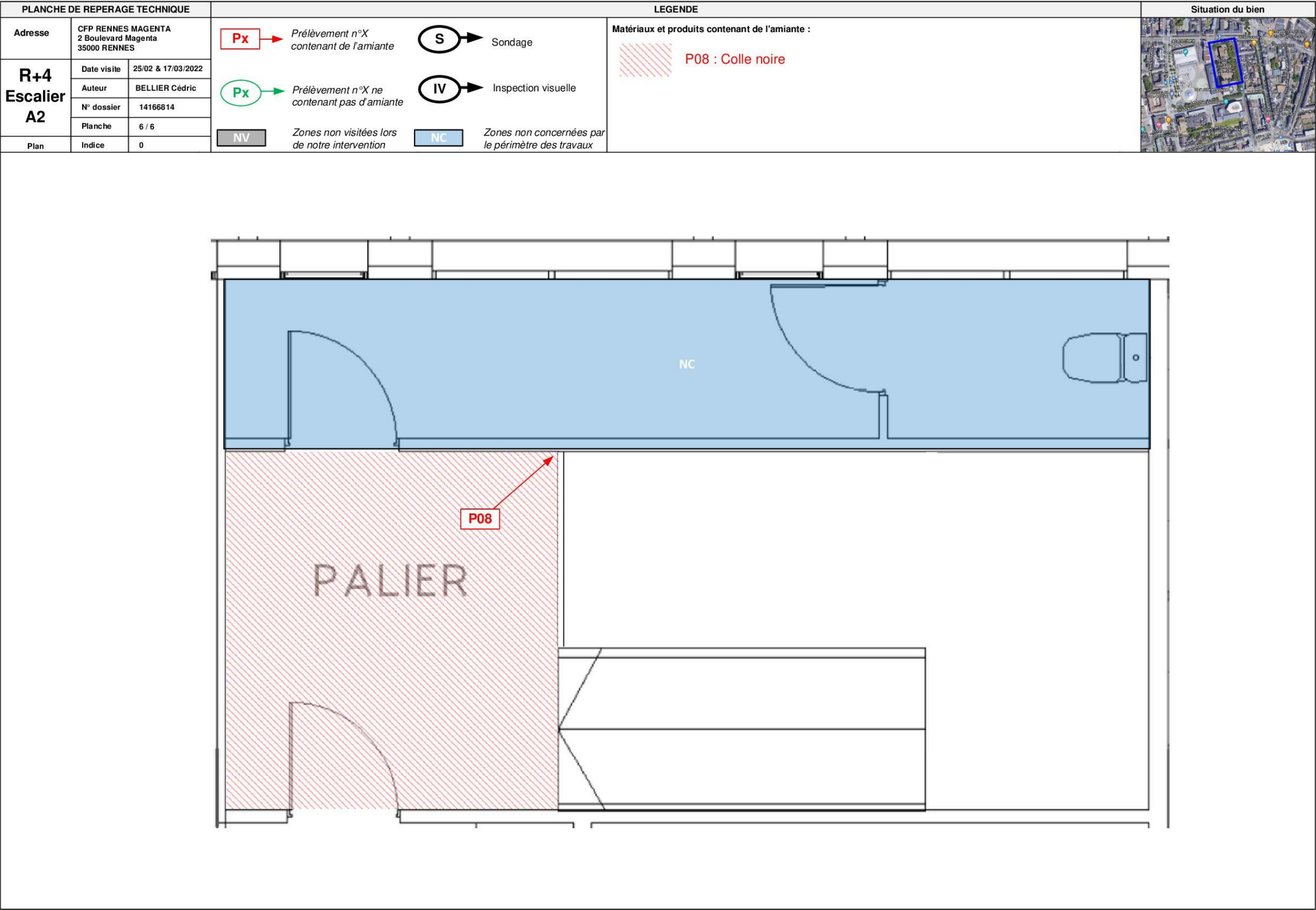


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : CFP magenta - Escalier A2	Adresse : 2 BOULEVARDD MAGENTA 35000 RENNES	Localisation : CFP Magenta / R+4
Réalisé par : Cedric BELLIER	N° de planche : 6 / 6	

2.3. Photos



Prélèvement - P01 : CFP Magenta / R+2 / Palier - Colle-
(Présence d'amiante)



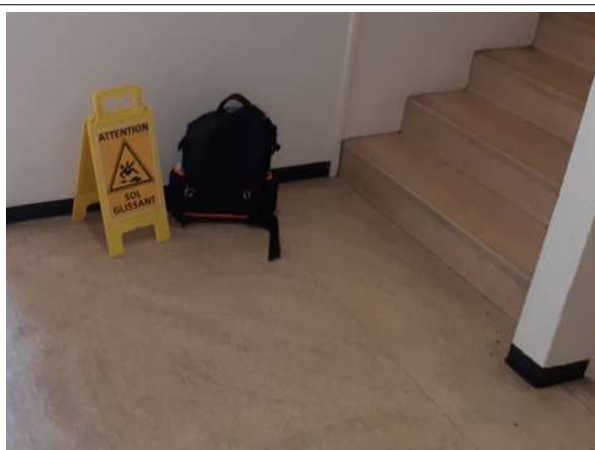
Prélèvement - P02 : CFP Magenta / R+2 / Palier - Ragrée-
(Absence d'amiante)



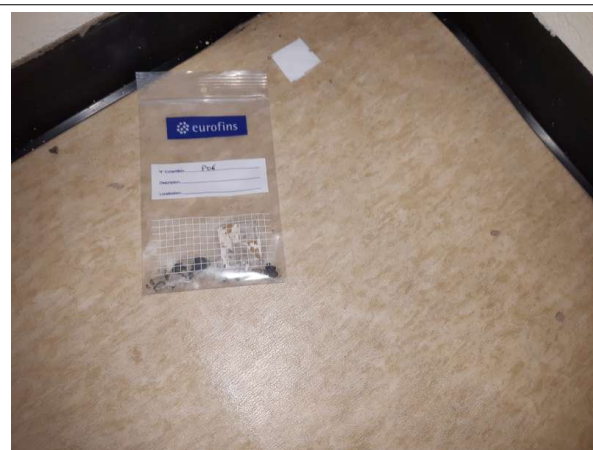
Prélèvement - P03 : CFP Magenta / R+2 / Palier - Enduit-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P04 : CFP Magenta / R+2 / 1/2Palier - Colle-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P05 : CFP Magenta / R+3 / Palier - Ragrée-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P06 : CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier - Colle-
(Présence d'amiante)



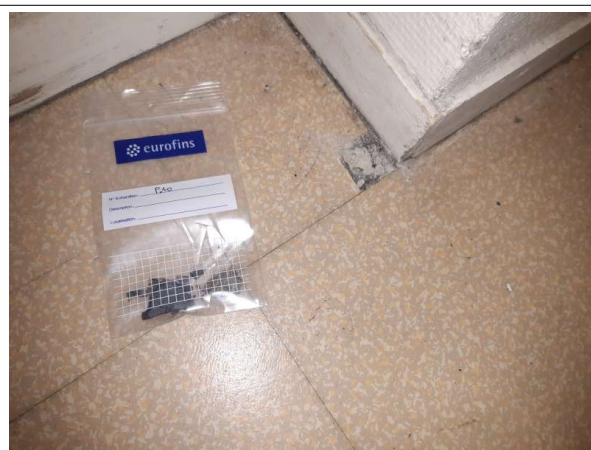
Prélèvement - P07 : CFP Magenta / R+3 / 1/2 Palier - Enduit-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P08 : CFP Magenta / R+4 / Palier - Colle-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P09 : CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier - Ragréage-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P10 : CFP Magenta / R+0 / Circulation - Colle,
Dalle de sol- (Présence d'amiante)



Prélèvement - P10 : CFP Magenta / R+0 / Circulation - Colle,
Dalle de sol- (Présence d'amiante)



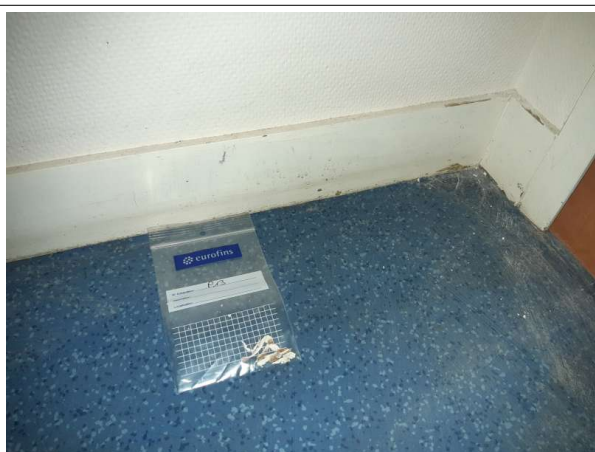
Prélèvement - P11 : CFP Magenta / R+0 / Palier - Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P12 : CFP Magenta / R+1 / Palier - Dalle de sol-
(Présence d'amiante)



Prélèvement - P12 : CFP Magenta / R+1 / Palier - Ragréege-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P13 : CFP Magenta / R+1 / Palier - Peinture-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P14 : CFP Magenta / R+1 / Palier - Ragréege-
(Absence d'amiante)



Prélèvement - P15 : CFP Magenta / R+1 / Circulation - Dalle de
sol- (Présence d'amiante)



prélevé - idem P04 : CFP Magenta / R-1 / 1/2Palier - Colle-
(Présence d'amiante)



prélevé - idem P10 : CFP Magenta / R+0 / Palier - Colle, Dalle
de sol- (Présence d'amiante)



prélevé - idem P10 : CFP Magenta / R+0 / Palier - Colle, Dalle
de sol- (Présence d'amiante)

2.4. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulation,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière
 - ERP
 - Neuf
- Mise à jour du DPE,

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic méréle (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic méréle (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb.

3) Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.

4) Conseil en performance énergétique.

5) Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.

6) Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

7) Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.

La présente attestation valable du 01/01/2022 au 31/12/2022 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 21 décembre 2021

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire, 75009 Paris
Tel : 01 40 67 12 34 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

2.5. Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

BELLIER Cédric
sous le numéro 20-1157

Cette certification concerne la spécialité de diagnostics immobiliers suivante :



Amiante avec mention

Prise d'effet : 19/11/2020

Validité : 18/11/2027

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

- v0 - 01/01/1970



Accréditation
n°4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

2.6. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Cédric BELLIER

6 Rue de la Carrière

35510 CESSON-SEVIGNE

Notre référence : AR-22-NS-015290-01

Numéro de dossier : 22W006532**Référence de dossier : U2998898DRFIP35**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 22W006532-001 - Référence *P01 - BV3IV1503 / R+2 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-002 - Référence *P02 - BV3IV1504 / R+2 Palier (marche) / Ragréage / colle de sol / chape*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-003 - Référence *P03 - BV3IV1505 / R+2 Palier (mur) / Enduit ciment / colle de plinthe souple*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-004 - Référence *P04 - BV3IV1506 / R+2 1/2 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-005 - Référence *P05 - BV3IV1507 / R+3 Palier (contre marche) / Ragréage / colle de sol / chape*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-006 - Référence *P06 - BV3IV1508 / R+3 1/2 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-007 - Référence *P07 - BV3IV1509 / R+3 1/2 Palier (mur) / Enduit ciment / colle de plinthe souple*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

- N° 22W006532-008 - Référence *P08 - BV3IV1510 / R+4 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Environment Testing Polska

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

**EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT OUEST SAS**
Sous-traitance Bâtiment Nantes
EUROFINS ABO
Site de la Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre - CS90827
44300 NANTES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-RI-014774-01

Date d'émission de rapport : 10/03/2022 18:45

Page 1/5

Référence laboratoire N° : 22RI009654

Référence de suivi du dossier N° : 22W006532

Reçu au laboratoire le : 03/03/2022

Date de réception : 01/03/2022

Date d'analyse : 10/03/2022

Référence dossier Client: 22W006532 - U2998898DRFIP35

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	22W006532-001 - P01 - BV3IV1503 / R+2 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / Z3EB	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET / Z3EB	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP / LSQ5	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau semi-dur de type ragréage (granulaire) (gris)	MET / Z3EB	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	22W006532-002 - P02 - BV3IV1504 / R+2 Palier (marche) / Ragréage / colle de sol / chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / AV8U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90
82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-RI-014774-01

Date d'émission de rapport : 10/03/2022 18:45

Page 2/5

Référence laboratoire N° : 22RI009654

Référence de suivi du dossier N° : 22W006532

Reçu au laboratoire le : 03/03/2022

Date de réception : 01/03/2022

Date d'analyse : 10/03/2022

Référence dossier Client: 22W006532 - U2998898DRFIP35

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (marron) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / XG7G	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	22W006532-003 - P03 - BV3IV1505 / R+2 Palier (mur) / Enduit ciment / colle de plinthe souple	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) (foncé)	MET / AV8U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	22W006532-004 - P04 - BV3IV1506 / R+2 1/2 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP / N9YY	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Environment Testing Polska Sp. z o.o.

Al. Wojska Polskiego 90

82-200 Malbork, POLSKA

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-RI-014774-01

Date d'émission de rapport : 10/03/2022 18:45

Page3/5

Référence laboratoire N° : 22RI009654

Référence de suivi du dossier N° : 22W006532

Reçu au laboratoire le : 03/03/2022

Date de réception : 01/03/2022

Date d'analyse : 10/03/2022

Référence dossier Client:22W006532 - U2998898DRFIP35

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	22W006532-005 - P05 - BV3IV1507 / R+3 Palier (contre marche) , Ragréage / colle de sol / chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / Z3EB	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (granulaire) (gris)	MET / Z3EB	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
006	22W006532-006 - P06 - BV3IV1508 / R+3 1/2 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (rose)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP / N9YY	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-RI-014774-01

Date d'émission de rapport : 10/03/2022 18:45

Page 4/5

Référence laboratoire N° : 22RI009654

Référence de suivi du dossier N° : 22W006532

Reçu au laboratoire le : 03/03/2022

Date de réception : 01/03/2022

Date d'analyse : 10/03/2022

Référence dossier Client: 22W006532 - U2998898DRFIP35

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	22W006532-007 - P07 - BV3IV1509 / R+3 1/2 Palier (mur) / Enduit ciment / colle de plinthe souple	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET / AV8U	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	22W006532-008 - P08 - BV3IV1510 / R+4 Palier (sol) / Colle noire / ragréage rose / colle de sol souple / chape	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP / N9YY	2 / 2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile
		Matériau dur de type mortier, béton, chape (gris)	MET / GVQ3	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

MOLP:Détermination Fibres d'amiante. Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) réalisée à partir du Guide HSG 248 de 2005 - annexe 2

MET:Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NF X 43-050: Janvier 1996

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-RI-014774-01

Référence laboratoire N° : 22RI009654

Reçu au laboratoire le : 03/03/2022

Date d'analyse : 10/03/2022

Référence dossier Client:22W006532 - U2998898DRFIP35

Date d'émission de rapport : 10/03/2022 18:45

Référence de suivi du dossier N° : 22W006532

Date de réception : 01/03/2022

Page 5/5

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue polonaise et stockée en interne par le laboratoire.

NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° AB 1609 et est disponible sur <https://pca.gov.pl/>.

NB 7 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.

NB 8 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 9 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Jakub Krzyżelewski
Chef d'équipe suppléant

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Monsieur Cédric BELLIER

6 Rue de la Carrière

35510 CESSON-SEVIGNE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NS-021421-01

Date d'émission de rapport : 05/04/2022 8:23

Page 1/3

Dossier N° : 22W009993

Date de réception : 30/03/2022

Date d'analyse : 30/03/2022

Référence dossier Client: 14166814

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001 (1) (2)	P09 - BV3IV1759 / CFP Magenta/ R-1 / 1/2 Palier / Revêtement de sol / Ragrée (compact / gris / + colle de sol souple)	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) (granulaire)	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1) (2)	P10 - BV3IV1760 / CFP Magenta/ R+0 / Circulation / Revêtement de sol / Colle (noire) + Dalle de sol (cassante / noire)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	MOLP * / QQ2H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
004 (1) (2)	P11 - BV3IV1761 / CFP Magenta/ R+0 / Palier / Plinthe / Peinture (décorative / blanche)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (beige) en traces	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (beige)	MOLP * / QQ2H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
005 (1) (2)	P12 - BV3IV1762 / CFP Magenta/ R+1 / Palier / Revêtement de sol / Dalle de sol (cassante / noire) + Ragrée (compact / gris)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827

F-44308 NANTES Cedex 3, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5597

Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NS-021421-01

Date d'émission de rapport : 05/04/2022 8:23

Page 2/3

Dossier N° : 22W009993

Date de réception : 30/03/2022

Date d'analyse : 30/03/2022

Référence dossier Client: 14166814

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007 (1) (2)	P13 - BV3IV1763 / CFP Magenta/ R+1 / Palier / Plinthe / Peinture (décorative / blanche)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron) en traces	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau semi-dur fibreux de type bois, copeaux (marron)	MOLP * / QQ2H	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *
008 (1) (2)	P14 - BV3IV1764 / CFP Magenta/ R+1 / Palier / Revêtement de sol / Ragrée (compact / gris / + colle de sol souple)	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragrée (gris)	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
009 (1) (2)	P15 - BV3IV1765 / CFP Magenta/ R+1 / Circulation / Revêtement de sol / Dalle de sol (cassante / noire)	Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	MET * / GX2K	1 / 2 *	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) échantillon(s)

- (1) L'échantillon provient bien d'un prélèvement jugé représentatif de l'objet soumis à l'essai (information fournie par le demandeur). Le laboratoire a effectué les analyses sur la base de ces informations. Le laboratoire se dégage de toute responsabilité en cas d'hétérogénéité des échantillons.
- (2) Les résultats du présent rapport sont rendus sous accréditation (attestation d'accréditation n° 1-1751) et hors du champs réglementaire français.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827

F-44308 NANTES Cedex 3, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5597

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-22-NS-021421-01

Date d'émission de rapport : 05/04/2022 8:23

Page3/3

Dossier N° : 22W009993

Date de réception : 30/03/2022

Date d'analyse : 30/03/2022

Référence dossier Client:14166814

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (μm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et au LAB GTA 44, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par META indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.



Maxime Crepet
Ingénieur Projets

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

7 rue Pierre Adolphe Bobierre, CS 90827

F-44308 NANTES Cedex 3, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 65 31; +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/amiante/analyses/

S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

ACCREDITATION N°

1- 5597

Portée disponible sur
www.cofrac.fr

